

Gymnase Clemenceau - Bilan de l'opération

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 23 septembre 1991, le Conseil Municipal adoptait le programme d'opération, avenue Clemenceau, comportant la réalisation de logements étudiants en PLA, d'un gymnase, de ses annexes et de parkings résidents, cette opération étant estimée à 13 965 000 F HT, valeur septembre 1991, dont pour la partie du gymnase seul 6 146 000 F HT, hors honoraires SAIEMB (7 289 156 F TTC).

Le 28 septembre 1992, le Conseil Municipal adoptait des modifications dans le montage financier et juridique de l'opération ainsi que dans les modalités de paiement d'un acompte à la SAIEMB.

Comme prévu initialement, la SAIEMB a réalisé et livré à la rentrée scolaire de septembre 1992 :

- un immeuble de logements étudiants en façade de l'avenue Clemenceau,
- un gymnase de 44 m x 22 m,
- un parking en sous-sol du gymnase.

Le coût des travaux pour le gymnase seul s'élève à 8 327 317,01 F, toutes taxes comprises, travaux, branchements, honoraires et rémunération du promoteur.

Ce montant se décompose ainsi :

a) pour la valeur d'achat du gymnase à la SAIEMB (suivant décompte définitif de la SAIEMB du 11 mai 1993)

- Travaux et honoraires	7 686 941,98 F
- Honoraires SAIEMB	<u>91 345,03 F</u>
Soit en valeur mai 1993	7 778 287,01 F

b) pour les travaux et prestations diverses engagées par la Ville de Besançon

- Matériel sportif	254 430,47 F
- Matériel d'entretien	53 329,83 F
- Télégestion	80 000,00 F
- Participation à l'achat d'une nacelle pour l'entretien des équipements techniques	120 000,00 F
- Divers, sécurité	<u>41 219,70 F</u>
Sous-total	<u>549 030,00 F</u>
Montant total TTC	8 327 317,01 F

Le différentiel entre l'estimation initiale des travaux confiés à la SAIEMB (7 289 156 F TTC en valeur septembre 1991, hors honoraires SAIEMB) et la valeur d'achat de l'ouvrage (7 686 941,98 F TTC, hors honoraires SAIEMB) s'explique d'une part par l'incidence des révisions de prix pour 115 400 F TTC et d'autre part par des travaux supplémentaires demandés par les gestionnaires de l'établissement non prévus par l'architecture, concepteur du projet, M. VARIN. Ces travaux sont principalement le changement dans la nature du revêtement de sol de la salle de sports elle-même et l'aménagement d'un accès pour la nacelle d'entretien.

Le financement de la construction du gymnase s'établit comme suit :

Ville de Besançon	4 700 000 F
Région de Franche-Comté	3 000 000 F
Département du Doubs	<u>653 506 F</u>
Montant total du financement	8 353 506 F

Aujourd'hui, il reste à régler à la SAIEMB :

* valeur d'achat du gymnase à la SAIEMB	7 778 287,01 F
* moins le montant total des versements déjà effectués	<u>- 7 000 000,00 F</u>
Le solde s'établit à	778 287,01 F

En conclusion, le Conseil Municipal est invité à approuver le présent bilan d'opération et à mandater le solde dû à la SAIEMB, soit 778 287,01 F. Cette dépense sera imputée au chapitre 903.51/235.91002 code service 33000 du budget primitif de l'exercice courant.

M. LE MAIRE : Je crois que la Région n'a pas réglé sa participation, Monsieur JACQUEMIN, vous noterez cela. M. le Président CHANTELAT, dont bien sûr vous êtes l'écho, dit que nous n'avons pas réglé les travaux du lycée mais cela est prévu dans une convention que nous avons passée avec la Région, tandis que la Région ne nous verse pas sa participation parce qu'elle ne le peut pas et sans convention.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, pour éviter ce genre d'échange qui n'ont pas grand sens, je souhaiterais avoir le point, pour éclairer tout le monde, sur ce que la Région doit réellement et ce que la Ville peut devoir à la Région. Il n'est pas opportun d'envenimer les relations entre la Région et la Ville, je ne pense pas que vous le souhaitez. Donc, le mieux serait, plutôt que de placer des petites banderilles ici et là comme vous l'avez fait plusieurs fois ce soir, qu'on ait un état à peu près clair sur ce point.

M. LE MAIRE : Je vais vous passer l'état que j'ai sous les yeux. Je précise qu'il n'y a pas de mauvaises relations entre la Région et la Ville, mais c'est vrai que nous sollicitons depuis plusieurs mois de la part de la Région le versement de subventions prévues par conventions avec elle, par contrat et nous arrivons pour ce qui est sollicité depuis plusieurs mois, gymnase Clemenceau, gymnase des Montboucons, CDN, rue Gounod, etc. à 5 540 680 F. Nous venons de solliciter encore d'autres petites subventions pour 277 000 F et nous en solliciterons encore pour 1 148 000 F. Donc «en retard» si vous voulez, il y a effectivement 5,5 MF. Le raisonnement de M. CHANTELAT a été de dire que nous lui devons encore notre participation sur la construction du Lycée Claude-Nicolas LEDOUX pour lequel nous devons prendre en charge des fondations spéciales et 20 % du montant

des infrastructures. Mais nous avons, par convention, décidé d'étaler cette somme à verser à la Région sur 5 ans et nous versons régulièrement tous les ans. Donc ce sont deux problèmes d'approche très différente mais nous allons renouveler cette demande auprès de la Région bien entendu pour qu'elle puisse nous régler.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je voudrais préciser que la Ville de Besançon a été une des rares collectivités à signer une convention avec le Conseil Régional justement pour bien se mettre d'accord sur le paiement des financements dans le cadre des lycées. Toutes les collectivités locales de Franche-Comté ne sont pas dans cette situation-là. Aussi serait-il vraiment dommage d'accuser la Ville de ne pas payer alors qu'elle a été une des rares à signer une convention et à se mettre d'accord sur un échelonnement.

La deuxième chose, Monsieur JACQUEMIN, vous devez être comme moi destinataire de l'ensemble des courriers que la Ville de Besançon fait au Conseil Régional et en fin d'année dernière, le Maire a écrit à M. CHANTELAT pour faire le point sur l'ensemble des demandes de subventions. Vous avez donc dû être comme moi destinataire du bilan que M. SCHWINT vient de nous lire.

M. LE MAIRE : Nous nous reverrons avec le Président CHANTELAT et le Président GRUILLOT début juillet, nous le faisons régulièrement, pour mettre tout cela au point.

M. JACQUEMIN : Ceci n'était pas à l'ordre du jour, mais puisque vous l'y mettez de fait, je voudrais dire que ce que je souhaite c'est que nous ayons des rapports équilibrés. S'il y a des conventionnements dans un sens, qu'il y en ait aussi dans l'autre car il n'y a pas de raison qu'une collectivité se comporte d'une manière différente d'une autre collectivité. Puisqu'il existe des échelonnements de paiement pour la Ville, que la Région convienne également de modalités semblables.

M. FOUSSERET : Je ne voudrais pas fâcher M. le Député JACQUEMIN mais c'est vrai que les 5,5 MF dus par la Région ont généré pour la Ville 500 000 F ou 600 000 F d'intérêts d'emprunts. Avec cette somme, nous aurions pu faire quelques travaux dans la Grande Rue ! C'est quand même très important et très gênant comme il est tout à fait gênant, et je reviens une seconde sur le point n° 28/b, que le Département n'ait pas souhaité, nous l'avons déploré dernièrement, participer à hauteur de la Ville de Besançon pour le Palais Granvelle car ces 300 000 F que nous perdons, c'est 600 000 F de travaux que la Ville ne pourra pas réaliser.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.